



Paris, le 9 février 2010

Monsieur Claudy LEBRETON
Président de l'Assemblée des
Départements de France
6, Rue Duguay Trouain
75006 PARIS

Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} janvier 2010, une trentaine de départements a fait le choix d'intégrer le parc dans les services du département conformément à la loi du 26 octobre 2009.

Nous avons exigé à plusieurs reprises que les garanties soient apportées aux personnels et OPA dans le cadre de ces transferts.

Notre ministre s'y est engagé après que les ouvriers des parcs et ateliers, par leur détermination lors du mouvement de grève du 3 décembre 2009, ont imposé que soient définies les garanties apportées aux OPA dans le cadre des transferts.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce mouvement de mécontentement a été suivi par plus de 70 % des personnels des parcs et services.

Des discussions se sont engagées pour l'écriture de trois textes portant sur une circulaire sur les garanties apportées aux personnels dans le cadre des transferts et des mutations une note technique sur la Mise à Disposition sans Limitation de Durée et la convention de mise à disposition.

L'ADF a d'ailleurs été consultée pour exprimer ses observations qui tendent d'ailleurs à annuler les seuls points positifs en faveur des droits légitimes qu'attendent les OPA .

Ces textes qui devaient être signés et communiqués à l'ensemble des services des départements, pour une application à partir du 1^{er} janvier 2010, sont toujours à l'état de projet.

D'après nos informations, ils seraient à la signature du Secrétaire Général du Ministère, M. LALLEMENT.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les OPA et les personnels des parcs sont mis à disposition sans limitation de durée des collectivités sans aucun droit, ni garanties notamment sur le maintien de la rémunération.

Lors des transferts précédents, ces garanties avaient été apportées aux personnels en mise à disposition et en détachement sans limitation de durée. De même vous aviez adressé un vade-mecum aux conseils généraux pour que l'accueil des personnels transférés se fasse dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui force est de constater que ce document n'existe pas.

Des discussions s'engagent avec les collectivités territoriales pour préparer la deuxième vague des transferts pour le 1^{er} janvier 2011.

Les conditions économiques et financières des collectivités font craindre, qu'une majorité de collectivités se dirigent sur un transfert partiel alors même qu'elles avaient exprimé, lors de la préparation des documents stratégiques (DOS), leur souhait d'un transfert global.

La remise en cause du transfert global du parc inquiète fortement les ouvriers des parcs et ateliers sur la pérennité de l'outil de travail, mais aussi sur la détérioration des conditions de travail et la mobilité forcée et imposée aux personnels.

D'autre part, un transfert global permet d'assurer à la collectivité de détenir un outil performant et régulateur de prix ce qui économiquement est un atout aux services de la collectivité dans un contexte financier et économique difficile.

Les personnels et ouvriers des parcs et ateliers ne se contenteront pas de projets non signés, de réponses évasives sur leur avenir.

Ils attendent des réponses concrètes notamment sur les possibilités d'intégrer les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Un décret doit définir les conditions d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, nous souhaitons pouvoir, ensemble, déterminer ces conditions d'intégration tant sur le maintien de la rémunération que sur l'évolution de carrière des OPA qui feront le choix de l'intégration.

Les personnels et OPA sont déterminés comme ils l'ont été le 3 décembre 2009 à faire valoir leurs droits et ne sauraient subir la remise en cause de leur outil de travail et de toutes leurs garanties.

Les trois organisations syndicales demandent à vous rencontrer pour exprimer les inquiétudes et les attentes des personnels et pour construire ensemble un avenir pérenne dans les collectivités et dans le Fonction Publique Territoriale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le SNOA CGT
Le Secrétaire Général

Pour l'USEE CFTD

Pour FO
Le Secrétaire Général

signé

Charles BREUIL

signé

Patrick GROSROYAT

signé

Jean Yves BLOT